

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale

Gestion de la dette sociale (*Mme Stéphanie Rist et
M. Hadrien Clouet, rapporteurs*) :

– Table ronde de juristes en droit de la protection
sociale :

- M. Frédéric Guiomard, professeur à l'université
Toulouse 1 Capitole ;

- M. Rémi Pellet, professeur à l'université Paris-Cité et
à Sciences Po ;

- Mme Isabelle Vacarie, professeure émérite à
l'université Paris Nanterre..... 2

– Table ronde de spécialistes en finances publiques et
sociales :

- M. Vincent Dussart, professeur de droit public à
l'université Toulouse 1 Capitole, co-directeur de
l'Institut Maurice Hauriou ;

- M. Benjamin Ferras, haut fonctionnaire et enseignant
à Sciences Po Paris et à l'université Paris
Panthéon-Assas ;

- Mme Anna Zachayus, docteure en droit..... 2

Jeudi

28 mars 2024

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 05

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

**Présidence de
M. Jérôme Guedj, et de
M. Cyrille Isaac-Sibille,
Co-présidents,**



La séance est ouverte à neuf heures.

(Présidence de MM. Jérôme Guedj, et Cyrille Isaac-Sibille, co-présidents)

La Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) procède à l'audition, dans une première table ronde réunissant des juristes en droit de la protection sociale, de MM. Frédéric Guiomard, professeur à l'université Toulouse 1 Capitole, et Rémi Pellet, professeur à l'université Paris-Cité et à Sciences Po, et de Mme Isabelle Vacarie, professeure émérite à l'université Paris Nanterre. Puis, dans une seconde table ronde réunissant des spécialistes en finances publiques et sociales, la MECSS auditionne MM. Vincent Dussart, professeur de droit public à l'université Toulouse 1 Capitole, co-directeur de l'Institut Maurice Hauriou, et Benjamin Ferras, haut fonctionnaire et enseignant à Sciences Po Paris et à l'université Paris Panthéon-Assas, et Mme Anna Zachayus, docteure en droit

Cette réunion n'a pas fait l'objet d'un compte rendu écrit. Les débats sont accessibles sur le portail vidéo du site de l'Assemblée à l'adresse suivante :

<https://assnat.fr/50u351>

La séance est levée à midi